

DELIBERATION N° 88/12-09 - MODIFICATION D'IMPUTATION BUDGETAIRE EXERCICE 1988

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à un virement de crédit du compte 922-00-2100 "Achat de terrains - réserves foncières" programme 48/80 au compte 922-00-2120 "Achat de terrains - réserves foncières" programme 48/80, d'un montant de 4 650 F.

Ce mouvement est nécessaire pour permettre les opérations d'acquisition d'immeubles dans le cadre des réserves foncières.

De plus, Monsieur BRUNGARD précise qu'à compter de l'exercice 1898, le programme 48/80 s'intitulera "Acquisitions pour réserves foncières".

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter le virement de crédit ci-dessus.